



Banque de la République d'Haïti
Le Gouverneur

CIRCULAIRE 83-5

AVIS

Aux Institutions Financières

La Banque de la République d'Haïti (BRH) informe les institutions financières assujetties que l'entrée en vigueur des dispositions de la circulaire 83-5 sur les limites de concentration de crédit est reportée au 1^{er} octobre 2024.

Port-au-Prince, le 26 mars 2024.

Ronald Gabriel